



**Programme des
Nations Unies
pour l'environnement**



UNEP(OCA)/MED WG.145/2
25 septembre 1998

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE

Réunion d'experts sur la mise en oeuvre
du plan d'action pour la conservation
des tortues marines de Méditerranée
adopté dans le cadre du PAM

Arta, Grèce, 27-29 octobre 1998

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTE

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTE

Introduction

Suite à une recommandation de la troisième réunion des Points Focaux Nationaux pour les ASP (Tunis, 25-27 mars 1996), les Parties contractantes à la Convention de Barcelone ont approuvé lors de leur 10ème Réunion ordinaire qui a eu lieu à Tunis, du 18 au 21 novembre 1997, la convocation par le CAR/ASP, en 1998, d'une réunion d'experts sur la mise en oeuvre des trois plans d'action pour la conservation d'espèces adoptés dans le cadre du Plan d'action pour la Méditerranée. A la même occasion, la délégation grecque a exprimé le souhait du gouvernement grec d'accueillir la réunion et de financer les fonds complémentaires nécessaires pour son organisation.

Pour des raisons d'organisation, il a été décidé de partager ce qui avait été initialement conçu comme une seule réunion en deux réunions distinctes. L'une d'elles traitera des questions relatives à la mise en oeuvre du plan d'action pour la conservation des tortues marines de Méditerranée.

La présente réunion d'experts sur la mise en oeuvre du plan d'action pour la conservation des tortues marines de Méditerranée adoptés dans le cadre du PAM est prévue à Arta (Grèce) du 27 au 29 octobre 1998, ayant comme principaux objectifs de passer en revue la mise en oeuvre du plan d'action à ce jour, de réviser le même plan d'action à la lumière des nouvelles connaissances devenues disponibles depuis son adoption, et de discuter des priorités et des mesures pour sa mise en oeuvre dans le futur.

Les annotations suivantes à l'ordre du jour proposé pour la présente réunion ont été rédigées par le secrétariat pour assister la réunion dans ses délibérations.

Point 1 de l'ordre du jour - Ouverture de la réunion

La réunion sera ouverte le mardi 27 octobre 1998 à 09h30 à l'Hôtel Byzantinon, Filothei, GR47042 Arta, Grèce, par les représentants du pays hôte, le coordonnateur du Plan d'action pour la Méditerranée et le directeur du CAR/ASP. Toutes les Parties contractantes à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution ont été invitées par l'intermédiaire des Points Focaux Nationaux pour les ASP à désigner des experts compte tenu du sujet spécifique de la réunion. Des représentants d'organisations internationales et d'organisations non-gouvernementales compétentes ont été invités à participer à la réunion en qualité d'observateurs.

Point 2 de l'ordre du jour - Règlement intérieur

Le règlement intérieur adopté pour les réunions et conférences des Parties contractantes à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et aux Protocoles y relatifs (UNEP/IG.43/6, annexe XI) s'appliquera *mutatis mutandis* à la présente réunion.

Point 3 de l'ordre du jour - Election du Bureau

La réunion élira, parmi les représentants des Parties contractantes, un président, deux vice-présidents et un rapporteur.

Point 4 de l'ordre du jour - Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

L'ordre du jour provisoire établi par le Secrétariat, figurant sous la côte UNEP(OCA)/MED WG.145/1 et annoté dans le présent document, sera proposé pour adoption par la réunion. La réunion examinera et adoptera l'emploi du temps proposé figurant à la fin du présent document.

Les langues de travail de la réunion seront l'anglais et le français. Une interprétation simultanée sera disponible pour toutes les sessions plénières.

Point 5 de l'ordre du jour - Evaluation de la mise en oeuvre du Plan d'action pour la conservation des tortues marines de Méditerranée

Le secrétariat introduira brièvement ce point de l'ordre du jour. Les représentants des Parties Contractantes seront invités à présenter à la réunion un rapport sur la mise en oeuvre du Plan d'action dans leurs pays respectifs. Les rapports des pays tiendront compte également des activités menées par ou avec la collaboration des ONG. Les experts sont invités à fournir au secrétariat des éléments écrits de leur présentation au cours de la réunion en vue de les inclure dans le rapport de la réunion et d'éventuelles analyses et études ultérieures. Il est attendu que les rapports devront être préparés en tenant compte de la forme de présentation détaillée dans l'annexe I à ce document.

Point 6 de l'ordre du jour - Révision du Plan d'action pour la conservation des tortues marines de Méditerranée

La réunion sera invitée à considérer le projet d'amendement du plan d'action pour la conservation des tortues marines de Méditerranée, contenu dans le document UNEP(OCA)/MED WG.145/3. Le travail de la réunion devra aboutir à un accord sur une version révisée du plan d'action, qui sera soumise à la 11^e réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention de Barcelone pour adoption.

Point 7 de l'ordre du jour - Perspectives pour la mise en oeuvre du Plan d'action à l'avenir : priorités pour la recherche et la conservation

Sous ce point de l'ordre du jour, la réunion sera invitée à discuter de l'avenir des politiques de conservation des tortues marines de Méditerranée et des actions prioritaires pour d'avantage de mise en oeuvre du plan d'action. En vue de faciliter le travail de la réunion, les propositions et recommandations contenues dans le document UNEP(OCA)/MED WG.145/Inf.3 et UNEP(OCA)/MED WG.145/Inf.4 seront proposées comme base pour la discussion. Il est attendu que la réunion aboutisse

a un accord sur des recommandations sur l'avenir des politiques de conservation des tortues marines de Méditerranée, et d'avantage de mise en oeuvre du Plan d'action. Les recommandations seront soumises à la 11^e réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention de Barcelone pour approbation.

Point 8 de l'ordre du jour - Questions diverses

Les éventuels autres questions relatives au sujet de la réunion qui pourraient être soulevées par les participants ou par le secrétariat seront examinées sous ce point de l'ordre du jour.

Point 9 de l'ordre du jour - Adoption du rapport de la réunion

Un projet de rapport de la réunion sera soumis aux participants pour adoption.

Point 10 de l'ordre du jour - Clôture de la réunion

Il est prévu que la clôture de la réunion sera prononcée par le président, le jeudi 29 octobre 1998 à 19h30.

EMPLOI DU TEMPS PROPOSE

<i>Sessions</i>		<i>Points de l'ordre du jour</i>
<u>mardi 27 octobre 1998</u>		
Matin		1, 2, 3, 4, 5
Après-midi		6, 7
<u>mercredi 28 octobre 1998</u>		
Matin		8, 9
Après-midi		10, 11
<u>jeudi 31 octobre 1998</u>		
Matin		libre (préparation du rapport)
Après-midi	18h00	12, 13

Note: La réunion se tiendra à l' Hôtel Byzantinon, Filothei, GR47042 Arta, Grèce, tel. (+30) 681 52205, fax (+30) 681 52116 .

<i>Sessions du Matin:</i>	<i>09:30 - 13:00</i>
<i>Sessions de l'Après-midi:</i>	<i>14:30 - 18:00</i>
<i>Pauses-café:</i>	<i>11:00 et 16:00</i>

ANNEXE I

FORME DE PRESENTATION DES RAPPORTS SUR LA MISE EN OEUVRE AU NIVEAU NATIONAL DU PLAN D'ACTION POUR LA CONSERVATION DES TORTUES MARINES DE MEDITERRANEE

- PROTECTION LEGALE (Y COMPRIS LA RATIFICATION DES TRAITÉS INTERNATIONAUX PERTINENTS) (JOINDRE SI POSSIBLE DES COPIES DES TEXTES LEGAUX PERTINENTS)
- PROTECTION ET GESTION DES PLAGES DE PONTE, DES AIRES D'ALIMENTATION ET D'HIVERNAGE, ET DES ROUTES DE MIGRATION
- ACTIONS PRISES POUR MINIMISER LES CAPTURES ACCIDENTELLES DE TORTUES MARINES PAR LA PÊCHE
- PROGRAMMES D'INFORMATION, DE SENSIBILISATION ET D'EDUCATION
- ACTIVITÉS DE FORMATION
- RECHERCHE ET SUIVI